

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DRAC POUR LE L'ACQUISITION  
D'UN VÉHICULE POUR LES MÉDIATHÈQUES**

Séance du 11 avril 2022  
Dûment convoqué le 5 avril 2022

En l'an 2022, le lundi 11 avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (23) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-D LAPORTE, P-L LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Absents (6) :** C. DELIAS, F. DESCLAUX, J.-L. LACUBE, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PRUDENTOS.

**Pouvoirs (6) :** A. BOUSQUET (à M. GARCIA), J.-L. DEMELIN (à P-L LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P. PETITQUEUX (à S. VAILLS), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET), G. VICENS (à J. CORDELETTE).

**Secrétaire de séance :** Antonin HUG.  
Acte n° : CCPC-2022101-10

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles ...

**CONSIDÉRANT** le projet de la communauté de communes de créer deux médiathèques ainsi qu'un réseau de lecture publique.

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition d'un véhicule est indispensable au fonctionnement du réseau pour la circulation des documents ainsi que pour les animations, sur tout le territoire de la collectivité

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'être financé en partie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider l'acquisition d'un véhicule pour les futures médiathèques selon le plan de financement suivant

De demander des subventions pour ce véhicule auprès de la DRAC au titre de la DGD Bibliothèques.

# MÉDIATHÈQUES PYRÉNÉES CATALANES

## PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION DE VÉHICULE

Le plan de financement pour l'acquisition d'un véhicule pour le réseau de médiathèques de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes s'établit comme suit (HT) :

### DÉPENSES

<b>Coût de l'opération</b>	
Achat et préparation du véhicule	
Véhicule léger 9 places	20 830,00 €
Flocage / décoration	1 000,00 €
Aménagement intérieur amovible	Régie
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>21 830,00 €</b>

<b>Coût subventionnable (DRAC)</b>	
Véhicule léger 9 places	20 830,00 €
Flocage / décoration	1 000,00 €
<b>Total coût subventionnable (DRAC)</b>	<b>21 830,00 €</b>

<b>Recettes Prévisionnelles</b>	
État - DRAC - DGD (40% du coût subventionnable DRAC))	8 732,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Communauté de communes Pyrénées Catalanes	13 098,00 €
<b>Total</b>	<b>21 830,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité / par [NOMBRE] voix pour et [NOMBRE] voix contre) :**

De valider l'acquisition d'un véhicule pour les futures médiathèques selon ce plan de financement

De demander des subventions pour ces collections auprès de la DRAC au titre de la DGD Bibliothèques

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le : 13/04/2022

Transmis en sous-préfecture le 13/04/2022

Document exécutoire à compter du 13/04/2022



Envoyé le 13-04-2022 à la Préfecture  
Accusé de réception le 13-04-2022  
*NOTIFICATION FAST*

